



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

Procès-Verbal N°9

Réunion en visioconférence du 6 mai 2022

Participants : M. Y. LE BIVIC - B. CYPRIEN - B. DELORME - C. POTARD

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. COURRIERS

1. MESURES ADMINISTRATIVES

Après étude des dossiers, la Section a prononcé des mesures administratives à l'encontre d'arbitres. Ces décisions seront notifiées individuellement aux intéressés mais elles ne feront pas l'objet d'une publication dans le procès-verbal mis en ligne sur le site Internet de la Ligue.

2. ARBITRES

Courriel du 4 avril 2022 de M. MASELE MUKONGA Leeroy.
Courriel du 7 avril 2022 de M. DESEUVRE Sébastien.
Courriel du 11 avril 2022 de M. SIMON Victor.
Courriel du 19 avril 2022 de M. CUADRA Lucas.
Courriel du 19 avril 2022 de M. HADJADJ Mickaël.
Courriel du 20 avril 2022 de M. SOW Bahinde.
Courriel du 20 avril 2022 de M. TOLEDANO Michaël.
Courriel du 20 avril 2022 de M. SALCUK Yohan.
Courriel du 2 mai 2022 de M. REVEILLE Jérémy.

La Section prend note de ces différents courriers.

Courriel du 4 avril 2022 de Sarah DEGAGE, arbitre Féminine Stagiaire, qui informe de son arrêt de l'arbitrage jusqu'à la fin de la saison actuelle à la suite de la situation qu'elle a vécue lors d'une rencontre de R3 féminines.

La Section, au nom de la Commission Régionale de l'Arbitrage, lui transmet son total soutien devant cette difficile épreuve et l'assure que cette affaire, suivie par la Commission Régionale de Discipline, a reçu un dénouement avec une sanction lourde pour le dirigeant l'ayant importunée.

La Section espère et souhaite également qu'après cette période de réflexion, Sarah DEGAGE puisse reprendre ses activités lors de la prochaine saison.

Courriel du 4 avril 2022 d'Alexandre SAUDRAIS, arbitre Elite Régionale, qui informe de sa cessation définitive d'activité à l'issue de cette saison.

La Section prend note de cette information et remercie d'ores et déjà M. Alexandre SAUDRAIS pour les services rendus à l'arbitrage francilien.

Courriel du 6 avril 2022 de Sofiane BENSALH, arbitre Régional 3, qui sollicite un changement de catégorie (de central R3 à Assistant R2) pour la prochaine saison.

La Section prend acte de ce souhait et l'informe qu'une décision sera prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage à l'issue de sa séance de classements des arbitres.

Courriels du 5 avril 2022 d'Amine BOUAYYAD, du 5 avril 2022 de Marcio GOMES DOS SANTOS, du 8 avril 2022 de Thomas MERCOU et du 6 avril 2022 d'AS ORANGE qui font suite à un courriel du 4 avril 2022 d'AMICALE ANTILLAISE DU 93 avisant la Ligue du comportement de l'arbitre central de sa rencontre de football entreprises-critérium du 2 avril 2022.

La Section, après lecture des différentes pièces jointes au dossier, constate que le climat délétère d'avant-match était en grande partie lié à l'utilisation de la tablette FMI défectueuse.

Elle rappelle toutefois les arbitres à plus de sérénité et de courtoisie envers les clubs lors de l'établissement des formalités à accomplir en préambule de la rencontre.

Courriel du 11 avril 2022 de Mme Loubna HARROUCH, arbitre Féminines, qui informe de sa reprise d'activité pour la saison à venir.

La Section en prend note et l'invite à procéder au renouvellement de son dossier médical dès que celui-ci sera disponible sur son espace.

Courriel du 16 avril 2022 de M. Maxime DAGO, arbitre R1, qui indique qu'il ne se déplacera pas pour diriger la rencontre sur laquelle il est désigné le lendemain, 17 avril.

La Section rappelle à Maxime DAGO qu'il reste désignable jusqu'au vendredi 18 heures si aucune indisponibilité n'a été saisie sur son espace personnel et est, à ce titre, surprise d'apprendre qu'il est en province et non disponible.

La section tient compte, à titre exceptionnel, de l'arrivée récente de Maxime DAGO sur le territoire de la Ligue de Paris et l'avise que toute nouvelle déconvocation hors-délais donnera lieu à l'application d'une sanction administrative.

Courriels des 25 avril 2022 et 4 mai 2022 de Aymeric LOMBARD, arbitre Régional 2, qui informe de la résurgence de sa blessure et de son arrêt médical jusqu'à la fin de cette saison.

La Section prend acte de cette information, lui souhaite un complet rétablissement et l'informe qu'une décision administrative sera prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage lors de sa séance de classements des arbitres suite au manque d'une observation. Celle-ci reste cependant consciente des efforts produits par Aymeric LOMBARD pour essayer d'effectuer son cycle complet d'observations.

Courriel du 25 avril 2022 de Adrien GONZALEZ, arbitre Régional 3 Stagiaire, qui informe de son impossibilité d'être présent sur une rencontre de R2 le dimanche après-midi à la suite de l'agression dont il a été victime le matin même au cours d'une rencontre d'anciens pour laquelle il avait été désigné par son district.

La Section prend note de cette information, lui souhaite un complet rétablissement, mais lui rappelle que les directives de la Commission Fédérale Médicale interdisent à un arbitre de diriger plusieurs rencontres dans la même journée. Elle lui rappelle également que les arbitres Stagiaires sont mis à la disposition de la Ligue pour la saison entière et ne doivent pas recevoir, sauf situation exceptionnelle, de désignations de leur district.

Une copie de cette décision est transmise pour information à son district d'appartenance.

Courriel du 3 mai 2022 de Sébastien DESEUVRE, arbitre Régional 3, qui informe de son indisponibilité pour une rencontre du 21 mai.

La Section est très surprise de ce courriel, les désignations consultables en ligne n'étant actuellement visibles que jusqu'au 13 mai. A ce titre, elle rappelle à l'ensemble des arbitres que l'usage de Foot2000 est exclusivement réservé aux opérateurs en charge des désignations à la Ligue et dans les districts et que tout usage autre à titre personnel expose son utilisateur à des sanctions administratives.

Courriel du 4 mai 2022 de Mme Chloé VERSPAN, ex-arbitre Féminines des Ligues de Guadeloupe et de Normandie, qui informe de son souhait de reprise d'activité pour la saison à venir.

La Section, considérant que Mme Chloé VERSPAN n'a plus arbitré depuis plusieurs saisons transmet cette demande au district de Seine St Denis pour suite à donner et l'invite à se rapprocher de la CDA de ce département pour le suivi de son dossier.

3. CLUBS

Pour faire suite à plusieurs courriels reçus de clubs nous avisant du fait que certains arbitres ne sont pas en mesure de fournir leurs reçus d'indemnités à l'issue des rencontres,

La section rappelle que la fourniture d'un reçu est obligatoire en échange du règlement de l'indemnité d'arbitrage. Sans établissement de ce document, le club est en droit de refuser le paiement de ce défraiement.

Courriel du 8 avril 2022 de Paris SG FC

Courriel du 3 mai 2022 de Sengol Futsal 77

La Section prend note des doléances et informations de ces clubs.

Courriel du 11 avril 2022 de M Grégory TRUFFOT, éducateur du FC Jouy Le Moutier, sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour une intervention auprès des joueurs U16 de son club au cours des vacances scolaires.

Cette demande confiée à Daniel CHABOT, Conseiller Technique Régional en Arbitrage, a été suivie d'effet lors des vacances scolaires en cours.

Courriel du 21 avril 2022 de M. Joseph TURPIN, dirigeant d'AS PREMIER MINISTRE, demandant des renseignements sur l'indemnisation des arbitres en cas de matchs non joués.

La Section informe ce club que, dans une telle situation, seule l'indemnité de déplacement est due et doit être versée à l'arbitre.

Courriel du 29 avril 2022 de M. Francis DUPRE, dirigeant de PARIS SG FC, demandant des arbitres pour le tournoi Paris SG Académie World Cup du 20 au 24 mai 2022.

La Section transmet cette demande au responsable des désignations "Jeunes arbitres" pour suivi et suite à donner.

II. SITUATION DES EFFECTIFS

1. MUTATIONS

Courriel du 25 avril 2022 de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, sollicitant le transfert de dossier de M. Olivier MATILLO.

Le dossier de M. Olivier MATILLO a été transmis ce jour à sa nouvelle Ligue.

2. BLESSURES et MALADIES

M. HAMOUDA Majdi- R1- Courriel du 04/04/22

M. LE GAL Simon- R2 - Courriel du 05/04/22

M. GUETTOUFI Ahmed- R2 - Courriel du 06/04/22

M. SERVIERE Emilien– AAR1– Courriel du 06/04/22
M. CARDOSO Romain – JAR2 – Courriel du 07/04/22
M. VEISSIERE Simon – R1– Courriel du 08/04/22
Mme NAMRIT Gladys – FEM - Courriel du 08/04/22
M. ZIBATI Naoufel– R2– Courriel du 08/04/22
M. BILLAUX Yann– LFD– Courriel du 08/04/22
M. DJILALI Naoufel – JAR– Courriel du 11/04/22
M. NICOLAS Michel – LFD - Courriel du 12/04/22
M. EL BARKANI Abdellilah – AAR2– Courriel du 20/04/22
M. HAMOUDA Majdi – R1– Courriel du 20/04/22
M. LE QUERNEC-BOSSON Erwann – R2 - Courriel du 20/04/22
M. BEKER Yohann – R1– Courriel du 22/04/22
M. EL AOUANE Adil – AAR2- Courriel du 22/04/22
Mme NITUSGAU Emma – FEM– Courriel du 25/04/22
M. SERVIERE Emilien – AAR1 - Courriel du 25/04/22
Mme NAMRIT Gladys – FEM - Courriel du 28/04/22
M. GARROUM Maher – R1- Courriel du 29/04/22
M. LALBIE Bastien – ER- Courriel du 02/05/22
M. EL BARKANI Abdellilah – AAR2 – Courriel du 04/05/22

La Section prend note des courriels de ces arbitres, leurs souhaite un complet rétablissement et transmet aux Sections désignations et observations

II. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est arbitres@paris-idf.fff.fr

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel)

L'adresse Courriel à utiliser est rapport@paris-idf.fff.fr

Le délai de saisie sur MyFFF où d'envoi des rapports (pour les rares compétitions où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace **MyFFF** :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.